Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE - AQUACULTURE
ÉPREUVE E1 : S'INSCRIRE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Coefficient : 1 **Durée : 180 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **6 pages** numérotées de 1/6 à 6/6. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : LITTORAL AQUACOLE DE LA FAÇADE ATLANTIQUE, FRANCE

Cette épreuve évalue la capacité à comprendre des enjeux contemporains, à analyser des documents, à situer des phénomènes dans le temps et dans l'espace et à construire un point de vue argumenté. Les documents DT 1 à DT 3 sont fournis avec le sujet. Le document DR 1 est à compléter et à rendre avec la copie.

Répondez de manière rédigée lorsque cela est demandé. Toute affirmation doit être justifiée par les documents ou par des connaissances pertinentes. Les données chiffrées du DT 2 sont un jeu de données construit pour le sujet et ne décrivent pas des territoires réels.

Le sujet comporte trois parties. La partie 1 est consacrée à l'histoire, la partie 2 à la géographie et la partie 3 à l'enseignement moral et civique. Le barème total est de 20 points.

PARTIE 1 : Histoire, gouverner et protéger les espaces marins (9 points)

Analyse critique et confrontation de textes de référence

À l'aide du DT 1 et de vos connaissances, étudiez la manière dont les textes internationaux articulent la souveraineté des États et la protection du milieu marin. Complétez également le DR 1.

1.1 (2 points) Présentez le contexte international dans lequel s'inscrit la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982. Situez ensuite la Déclaration de Rio de 1992 par rapport à ce contexte. Votre réponse doit mentionner une évolution ou une continuité entre les deux dates.

1.2 (2,5 points) Confrontez les deux extraits du DT 1. Relevez une idée commune et une différence dans la manière dont ils associent l'exploitation des ressources et la protection de l'environnement. Appuyez chacune de vos observations sur un élément précis des textes.

1.3 (2 points) Complétez les deux lignes à renseigner du DR 1 à partir du DT 1. Puis indiquez, pour chacun des textes, sa nature et l'autorité ou l'instance à laquelle il se rattache.

1.4 (2,5 points) Évaluez la portée et les limites de ces textes pour encadrer les activités humaines en mer. Distinguez ce que leur statut permet d'affirmer de ce qu'ils ne suffisent pas à garantir dans la pratique. Votre réponse doit s'appuyer sur les documents et comporter un exemple d'enjeu lié à l'exploitation des ressources marines.

PARTIE 2 : Géographie, des activités aquacoles inégalement réparties (7 points)

Lire des données spatiales et construire une réponse problématisée

Le DT 2 compare trois territoires littoraux fictifs. Les valeurs ont été construites pour le sujet. Elles permettent de travailler sur la répartition des activités aquacoles et sur les contrastes

d'aménagement, sans décrire des régions réelles.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, calculez le nombre de sites aquacoles pour 100 km de littoral dans chacun des trois territoires. Présentez les trois résultats arrondis à l'unité et montrez l'opération effectuée pour un territoire.

2.2 (2 points) Comparez la répartition des sites aquacoles et celle des emplois entre les territoires. Identifiez le territoire où la concentration de sites rapportée à la longueur du littoral est la plus forte, puis indiquez si le classement des territoires selon le nombre total de sites est le même.

2.3 (3 points) Rédigez une réponse problématisée d'environ 150 à 200 mots à la question suivante : comment les caractéristiques des territoires et les choix d'aménagement peuvent-ils produire des espaces aquacoles inégalement développés ? Utilisez au moins deux données du DT 2, expliquez un facteur possible de différenciation et présentez une limite de l'interprétation de ce jeu de données.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, débattre d'un projet local (4 points)

Liberté d'expression, respect du débat et participation citoyenne

Le DT 3 présente une situation de consultation publique liée à un projet aquacole. À partir de ce document et de vos connaissances, analysez les conditions d'un débat démocratique respectueux des droits de chacun.

3.1 (1 point) Dans la situation du DT 3, distinguez une critique recevable du projet d'une expression qui porte atteinte au respect des personnes. Justifiez votre distinction à partir des faits présentés.

3.2 (1,5 point) Proposez une mesure concrète que les organisateurs de la consultation peuvent prendre pour préserver à la fois la liberté d'expression et la qualité du débat. Expliquez en quoi cette mesure est adaptée à la situation.

3.3 (1,5 point) Expliquez comment la consultation peut contribuer à la participation citoyenne à une décision locale. Présentez une condition nécessaire pour que cette participation soit effective et indiquez une limite de la consultation décrite dans le DT 3.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX TEXTES INTERNATIONAUX SUR LES ESPACES MARINS ET L'ENVIRONNEMENT

Document 1 : Convention des Nations unies sur le droit de la mer, adoptée à Montego Bay le 10 décembre 1982, article 192.

« Les États ont l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin. »

Document 2 : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3 au 14 juin 1992, principe 2.

« Les États ont, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale. »

Sources : texte de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, article 192 ; Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, principe 2.

DT 2 : DONNÉES COMPARATIVES SUR TROIS TERRITOIRES LITTORAUX FICTIFS

Les territoires A, B et C sont fictifs. Leurs données ont été construites pour le sujet. Le nombre de sites et les emplois correspondent à une même année d'observation. La longueur de littoral est exprimée en kilomètres.

Indicateurs d'activités aquacoles et de longueur littorale

Territoire	Longueur du littoral (km)	Sites aquacoles	Emplois aquacoles
A	120	48	240
B	60	36	210
C	90	18	90

Jeu de données construit pour le sujet. Les territoires ne correspondent pas à des régions réelles.

DT 3 : SITUATION CIVIQUE : CONSULTATION LOCALE SUR UN PROJET AQUACOLE

Une commune organise une réunion publique et une consultation en ligne au sujet d'un projet d'installation aquacole sur le littoral. Plusieurs habitants expriment des inquiétudes concernant les usages du rivage et les effets possibles sur l'environnement. Le compte rendu de la réunion indique que les interventions critiques ont été prises en compte. Sur la plateforme en ligne, des commentaires argumentés restent accessibles ; des messages contenant des insultes visant des personnes ont été retirés par la modération, qui a publié la règle appliquée. La commune

annonce qu'elle présentera une synthèse des contributions avant de poursuivre l'instruction du projet. La consultation ne remplace pas la décision prise par les autorités compétentes.

Document établi pour l'étude de la situation civique dans le cadre du sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 1.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases portant la mention « ... » à l'aide du DT 1. Pour chaque texte, indiquez une date, un repère de contexte et l'instance ou l'autorité associée.

Repères chronologiques et identification des textes

Date	Texte	Repère de contexte	Instance ou autorité associée
.....	Convention des Nations unies sur le droit de la mer		
.....	Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement		

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.